

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : QUALITY LIFE (France)

Nom de l'initiateur : AFI ESCA Luxembourg S.A.

Site web de l'initiateur : www.afi-esca.lu

Appelez le +352 26 37 85 95 pour de plus amples informations

AFI ESCA Luxembourg est une entreprise contrôlée par le Commissariat aux Assurances (CAA), organe de surveillance du secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 30/03/2026

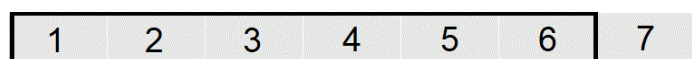
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type	QUALITY LIFE est un contrat d'assurance-vie individuel multisupports à versements libres dont les garanties sont exprimées en unités de compte.
Durée de vie du produit	La durée du contrat est au libre choix du souscripteur. Cependant, une durée minimale de 8 ans est recommandée.
Objectifs	Ce produit permet de se constituer, de valoriser et/ou de transmettre un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès de l'assuré. Selon le choix du souscripteur, la prime est investie sur un ou plusieurs supports d'investissement dont les caractéristiques principales sont les suivantes : - Fonds Externes : organismes de placement collectifs établis en dehors de la compagnie, ne bénéficiant pas d'une garantie en capital et dont le rendement dépend essentiellement de la valeur des actifs sous-jacents qui le composent. - Fonds internes collectifs : ensemble d'actifs internes à la compagnie constituant un fonds d'investissement exprimé en unités de compte, proposé exclusivement par la compagnie et ouvert à plusieurs souscripteurs. Ce type de fonds fait l'objet d'une gestion spécifique et ne comporte généralement pas de garantie de capital à l'exception du fonds AEL SAFE+. Le rendement d'un fonds interne collectif dépend essentiellement de la valeur des actifs sous-jacents qui le composent. - Fonds internes dédiés : ensemble d'actifs internes à la compagnie constituant un fonds d'investissement exprimé en unités de compte, proposé exclusivement par la compagnie et ouvert à un seul souscripteur ou sa famille proche. Ce type de fonds fait l'objet d'une gestion spécifique détaillée dans le Document d'Informations Spécifiques qui lui est propre et ne comporte pas de garantie de capital. Le rendement d'un fonds interne dépend essentiellement de la valeur des actifs sous-jacents qui le composent. Les Documents d'Informations Spécifiques relatifs à ces différents supports peuvent être obtenus auprès de la compagnie ou de l'intermédiaire d'assurance.
Investisseurs de détail visés	QUALITY LIFE s'adresse à toute personne physique résidente fiscale en France (ainsi qu'aux nationaux français expatriés sous réserve de l'accord de la compagnie), souhaitant se constituer une épargne ou transmettre un capital à des bénéficiaires désignés au contrat. Le produit s'adresse à différents types de souscripteurs, en fonction notamment de l'objectif de la souscription, du profil d'investissement, de la capacité à assumer un risque de perte en capital, de l'horizon d'investissement, des connaissances en matière de marché financiers et des préférences en matière de durabilité.
Prestations d'assurances	QUALITY LIFE garantit les prestations suivantes en contrepartie du paiement d'une ou plusieurs primes : en cas de vie de l'assuré au terme du contrat : paiement au souscripteur de la valeur de rachat du contrat, en cas de rachat total : paiement de la valeur de rachat du contrat, en cas de décès de l'assuré : paiement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) de la valeur de rachat du contrat. En cas d'option pour une garantie décès complémentaire, le contrat comporte une garantie de paiement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) d'un capital décès complémentaire en contrepartie du paiement d'une prime de risque périodique prélevée sur l'épargne portée au contrat.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



RISQUE LE PLUS FAIBLE

RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 8 ans.

Le risque réel pourrait être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit entre les classes de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse et 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à payer en soit affectée.

L'indicateur de risque prend en compte le risque de défaut de l'assureur.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section "Que se passe-t-il si AFI-ESCA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?"). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

La performance de ce produit dépend des supports d'investissement sélectionnés par le souscripteur. Des simulations de performance de ces supports sont présentées dans le Document d'Informations Spécifiques propre à chaque support. Les Documents d'Informations Spécifiques peuvent être consultés sur le site www.afi-esca.lu.

Que se passe-t-il si AFI ESCA LUXEMBOURG n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

En cas de défaut de paiement de la compagnie d'assurance conduisant à sa faillite ou sa mise en liquidation vous bénéficiez d'un système de protection particulier qui prévoit la ségrégation des actifs représentatifs des engagements de l'assureur envers les souscripteurs. Ce système vous permet de bénéficier d'un privilège de premier rang qui vous confère le droit d'être payé par préférence avant tout autre créancier.

Que va me coûter cet investissement ?

Ces coûts incluent les coûts du produit et les coûts supportés par les supports d'investissement.

Les données ci-dessous présentent la fourchette des coûts sur l'ensemble des supports d'investissement proposés dans le cadre de ce produit.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Spécifiques des supports d'investissement du produit pour avoir plus de précisions. Vous pouvez les trouver à l'adresse indiquée dans la section "En quoi consiste ce produit". Ces documents présentent les coûts supportés par le support d'investissement mais pas ceux relatifs au produit QUALITY LIFE.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Investissement de 10 000 Eur	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (Euros)	de 632 EUR à 1 124 EUR	de 1 318 EUR à 15 118 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	de 6,32 % à 11,24 %	de 1,64 % à 7,06 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	De 0,64 % à 0,78 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans les investissements réalisés sur ce produit.	De 0,64 % à 0,78 %
Coûts de sortie	Il n'y a pas de coûts de sortie pour ce produit.	De 0,00 % à 0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	De 1,00 % à 4,61 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière et dépend de chaque option d'investissement sous-jacente.	De 1,00 % à 4,61 %
Coûts de transaction	De 0,00 % à 1,10 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	De 0,00 % à 1,10 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	De 0,00 % à 1,77 %

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La durée du contrat recommandée dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude face au risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. La durée minimum généralement recommandée est de 8 ans. Nous vous invitons à demander conseil auprès de votre intermédiaire en assurances.

A tout moment, vous avez la possibilité de racheter partiellement ou totalement votre contrat. Tout rachat anticipé, s'il génère un gain financier, peut donner lieu à des retenues fiscales dans le pays de résidence du souscripteur.

Avant d'envisager toute opération de rachat, vous devez prendre en compte les coûts, le traitement fiscal des gains éventuels ainsi que les pertes financières que vous pourriez avoir à supporter du fait de l'opération.

Le souscripteur dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour renoncer à son contrat. Au-delà de ce délai, le contrat prévoit une faculté de rachat partiel ou total.

Les performances et le niveau de risque présentés dans le présent document ont été estimés à partir d'une période de détention du contrat conseillée à 8 ans, ils pourraient fortement varier en cas de sortie avant la fin de cette période.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute information ou réclamation en relation avec la commercialisation du produit, vous pouvez vous adresser par écrit directement à AFI ESCA Luxembourg, 4 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, ou par courrier électronique à gestion@afi-esca.lu.

Si vous n'êtes pas satisfait par la réponse qui vous est apportée, vous pouvez également vous adresser aux organismes de médiation suivants :

Association des Compagnies d'Assurances (ACA), 12 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, ou par courrier électronique à mediateur@aca.lu,

ou au médiateur français :

Médiation Assurance, 1 rue Jules Lefebvre, 75431 Paris Cedex 9 – France.

Autres informations pertinentes

Les Documents d'Informations Clés relatifs aux supports ou options d'investissement choisis sont disponibles à l'adresse suivante : www.afi-esca.lu

Sauf révision intermédiaire anticipée, le présent document fait l'objet d'une mise à jour annuelle également publiée sur le site internet de la compagnie www.afi-esca.lu.

Pour toute information complémentaire sur le produit ou sur ses supports d'investissement, veuillez contacter les services de la compagnie en composant le +352 26 37 85 95. Si ce produit vous a été proposé par un intermédiaire en assurances, nous vous invitons à le contacter en priorité.

Veuillez prendre connaissance des conditions générales et particulières du contrat ainsi que de tout autre document contractuel pour obtenir plus d'informations sur le produit.